



Assemblée générale

Distr.: Limitée
28 février 2006

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-troisième session
Vienne, 20 février-3 mars 2006
Point 9 de l'ordre du jour
Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

1. À sa 644^e séance, le 23 février 2006, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, présidé par Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. À la 1^{re} séance du Groupe de travail, le 24 février, le Président a rappelé les tâches qui incombait au Groupe, conformément au plan de travail pluriannuel en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, couvrant la période 2003-2007, qui avait été approuvé par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III) et modifié par lui à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe III). Le Groupe de travail a informé le Sous-Comité des progrès globalement accomplis vers la réalisation des objectifs du plan de travail pour la période 2003-2007.
3. Le Groupe de travail a pris note du succès de l'atelier technique sur les objectifs, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace, organisé conjointement par le Sous-Comité et l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne du 20 au 22 février 2006, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale et au plan de travail pluriannuel du Groupe de travail.
4. Les communications et les exposés présentés à l'atelier figuraient dans les documents A/AC.105/C.1/2006/NPS/WP.1 à 10 et A/AC.105/C.1/2006/NPS/CRP.1 à 14 et étaient disponibles sous forme électronique sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.oosa.org).



5. Après avoir longuement examiné l'avant-projet de rapport de l'atelier, le Groupe de travail a adopté un texte intitulé "Avant-projet de rapport de l'atelier technique conjoint sur les objectifs, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (voir annexe [...] du présent rapport).
6. Le Groupe de travail a recommandé que, conformément à son plan de travail pluriannuel, la prochaine réunion intersessions se tienne à Vienne du 12 au 14 juin 2006, en marge de la quarante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
7. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de soumettre l'avant-projet de rapport de l'atelier aux États membres du Comité et à l'AIEA pour examen et observations concernant son exactitude en vue d'un examen à sa prochaine réunion intersessions en juin 2006.
8. Le Groupe de travail est convenu que l'avant-projet de rapport de l'atelier, ainsi que les observations qui seront reçues des États membres du Comité et de l'AIEA, serviraient de base à un rapport actualisé de l'atelier, qui serait soumis au Secrétariat en vue de sa distribution ultérieure aux États membres du Comité.
9. Le Groupe de travail est convenu que, conformément aux conclusions figurant dans l'avant-projet de rapport de l'atelier, le secrétariat du Comité devrait élaborer et soumettre à l'AIEA une lettre comprenant un certain nombre de questions recensées à l'atelier et qui figurent dans l'avant-projet de rapport de l'atelier. Cette lettre demanderait à l'AIEA de proposer des réponses avant le 14 avril 2006 pour permettre au secrétariat du Comité de les traduire et de les distribuer trois semaines avant la réunion intersessions du Groupe de travail en juin 2006.
10. Le Groupe de travail a indiqué qu'à des fins de cohérence, il se référerait dans l'avenir au document A/AC.105/L.253/Rev.2 pour la définition de l'expression "cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace".
11. À sa [...] séance, le [...], le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Annexe

Avant-projet de rapport sur l'atelier technique conjoint sur les objectifs, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace

[Le texte de l'avant-projet de rapport, tel qu'il figure dans le document A/AC.105/C.1/2006/CRP.20/Rev.2, sera reproduit dans cette annexe dans le rapport final du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session.]